

Prescriptions ponctuelles

- 07 - Arbres remarquables (L151-19 et L151-23)
- 07 - Patrimoines vernaculaires (L151-19 et L151-23)

Prescriptions linéaires

- 05 - Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU (L151-41)
- 07 - Elements de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23) : Haie
- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route structurante
- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route économique
- 15 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques : Route locale
- 24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L151-38)

Prescriptions surfaciques

- 01 - Espace boisé classé à protéger ou à conserver (L113-1)
- 02 - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 Z) : Aléas naturels
- 02 - Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 Z) : Risques technologiques
- 05 - Emplacement réservé - Voies publiques
- 05 - Emplacement réservé - Ouvrages publics
- 05 - Emplacement réservé - Installations d'intérêt général
- 05 - Emplacement réservé - Logement social/mixité sociale
- 05 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41 5°)
- 07 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- 07 - Jardins (L151-19)
- 07 - Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- 17 - Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
- 18 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 et L151-7)
- 31 - Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement inondés (L121-23) : Zone humide
- 99 - Espaces de bon fonctionnement

Informations

- Liaison autoroutière Machilly - Thonon-les-Bains
- Liaison autoroutière Machilly - Thonon-les-Bains
- Poste électrique
- Siège d'exploitation agricole

Liste des emplacements réservés

Número	Libellé	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Création de place de stationnement - Cormélines (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	87,54
2	Création de trottoirs et de stationnements le long de l'avenue de Lannoz - largeur de 2 m (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	93,45
3	Extension du chemin de terre (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	150,3
4	Création, extension, entassement d'un terrain d'usage possible (L151-41 1°)	Commune de Thonon-les-Bains	4252,9
5	Création d'une voie piétonne et cycle motor - largeur de 1,80 m - Fortune Est (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	225,21
6	Voie de désenclavement - largeur 5 m - lieu dit Grévy ou les Fuchas (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	1191,7
7	Point d'appui volontaire à créer - Coordonnées avenue de Thonon (avenue de Lannoz) (L151-41 2°)	Thonon agglomération	218,42
8	Point d'appui volontaire à créer - Allée des Sotères (L151-41 2°)	Thonon agglomération	338,3
9	Point d'appui volontaire à créer - Avenue St-François de Sales (L151-41 2°)	Thonon agglomération	347,2
10	Point d'appui volontaire à créer - Chemin des Avelles (L151-41 2°)	Thonon agglomération	402,36
11	Point d'appui volontaire à créer - Rue du Champ Neveu (avenue) (L151-41 2°)	Thonon agglomération	81,09
12	Point d'appui volontaire à créer - Route de la Malodière (L151-41 2°)	Thonon agglomération	85,52
13	Point d'appui volontaire à créer - Route de Cormélines (L151-41 2°)	Thonon agglomération	346,77
14	Point d'appui volontaire à créer - Rue du Champ Neveu (L151-41 2°)	Thonon agglomération	114,63
15	Point d'appui volontaire à créer - Les Châteaux (L151-41 2°)	Thonon agglomération	736,43
16	Point d'appui volontaire à créer - Rue des Trois Cois (L151-41 2°)	Thonon agglomération	451,82
17	Création d'un trottoir et d'une voie douce - largeur 1,80m (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	244,44
18	Création de site de stationnement des bus, taxis et vélos et point d'appui volontaire (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	1594,8
19	Aménagement d'un accès à l'OAP Fortune Est - largeur 1 m (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	73,16
20	Aménagement d'une voie piétonne - largeur 2 m - La Charvonne (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	92,86
21	Aménagement d'un site pour la pratique de l'équitation (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	917,58
22	Délimitation de zone à vocation agricole (L151-41 2°)	Commune d'Allinges	46,11
23	Création d'une voie piétonne - largeur 2 m - le long de la RD223 - La Genovière (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	2493,9
24	Élargissement du chemin de Leytat depuis l'avenue de Lannoz jusqu'à Noyer (L151-41 1°)	Commune d'Allinges	441,84

Liste des emplacements réservés de mixité sociale

Número	Libellé	Bénéficiaire	Surface en m²
ER M51	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	2788,5
ER M52	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	2978,5
ER M53	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	4814,8
ER M54	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	4630
ER M55	Emplacement réservé logement social/mixité sociale (L151-41 4°)	Commune d'Allinges	3948,7

Liste du patrimoine vernaculaire

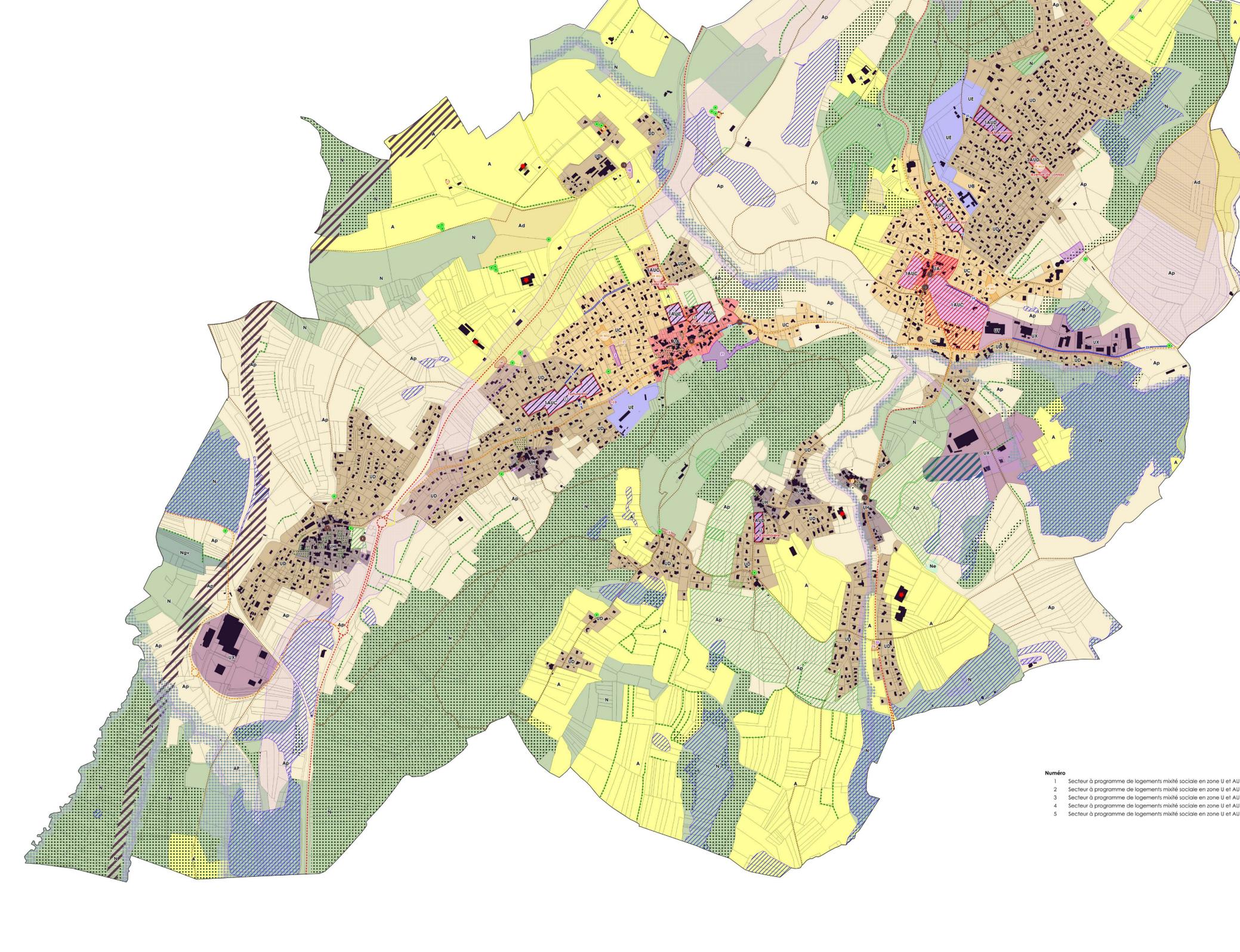
Número	Libellé
1	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Croix Chemin de Clavel
2	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Croix de Cormélines
3	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
4	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
5	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
6	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
7	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine
8	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Fontaine de Meillanges
9	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire Chapoigneuse - La Charvonne
10	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Chagnans
11	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Noyer
12	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Oratoire de Noyer
13	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Pèlerinage
14	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19) : Source de Noyer

Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- 1AUC : Zone à urbaniser à dominante résidentielle de même caractère que la zone UC
- 1AUD : Zone à urbaniser à dominante résidentielle de même caractère que la zone UD
- A : Zone agricole dédiée aux activités agricoles
- Ad : Zone agricole dédiée au stockage de déchets inertes
- Ap : Zone agricole d'intérêt paysager
- N : Zone naturelle et forestière à protéger
- Ne : Zone naturelle dédiée aux installations sportives et/ou de loisirs et/ou d'intérêt collectif
- Ngv : Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage
- UA : Zone urbaine correspondant aux deux centralités de la commune (Chef-Lieu et Le Noyer)
- UC : Zone urbaine qui constitue le centre élargi qui a vocation à renforcer le centre-bourg
- UD : Zone urbaine correspondant aux secteurs à dominante résidentielle
- UE : Zone urbaine correspondant aux sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UH : Zone urbaine constituant les hameaux historiques
- UX : Zone urbaine correspondant aux zones d'activités à vocations dominantes artisanales et industrielles
- UY : Zone urbaine correspondant aux zones d'activités économiques & commerciales

Liste du patrimoine bâti à protéger

Número	Libellé
1	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Château de Louannette
2	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Maison de maître Lannoz
3	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Domaine de la Cour d'Arcey
4	Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural : Grange Allard



Número

- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU - Fortune est : 50%
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU - La Colombarière : 35%
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU - Chef-lieu : 50%
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU - Charvonne sud : 35%
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU - OAP du Stade : 40%